



CLÉS POUR AGIR

MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

PLANS ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2010-2016

— SYNTHÈSE
THÉMATIQUE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

Réseau **A3P**™

Ce document est édité par l'ADEME
ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Agnès JALIER-DURAND,
service Consommation et Prévention, Direction Économie Circulaire et
Déchets, ADEME

Suivi communication : Agnès HEYBERGER,
service Communication et Formation des Professionnels, ADEME

Rédaction :

LM Environnement: Lydia MORLOT
RDC Environnement : Isabelle DESCOS, Mélanie COPPENS
AWIPLAN : Jean-Michel SIDAINE

Remerciements :

Au groupe de travail de choix et relecture des synthèses et des fiches :
Agnès JALIER-DURAND, Nicolas NOYON
Agnès HEYBERGER, ADEME, Angers
Elsa THOMASSON, ADEME, Direction régionale Auvergne- Rhône-Alpes
Véronique MARIE, ADEME, Direction régionale Bretagne
Valérie JOUVIN, ADEME, Direction régionale Île-de-France
Benoît PUJOL, SICTOBA
Mélanie BOUGEARD, SMICTOM Ille-et-Rance
Nicolas POUTEAU, Conseil régional Île-de-France

Au référent technique ADEME de la thématique :
Antoine VERNIER, ADEME Angers

Crédits photos : Fotolia

Création graphique : www.agencemars.com

Brochure réf. 010177

ISBN : 979-10-297-0773-5

Dépôt légal : © ADEME Éditions, mars 2017

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par la caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

AVIS AU LECTEUR

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) ; elles partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P ; les animateurs de ces PPP contribuent aussi activement à la rédaction de fiches "action-résultat" consultables sur le site **OPTIGEDE®** permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

L'ADEME souhaite partager cette importante ressource au travers de **synthèses thématiques**, actualisées régulièrement. Ces synthèses permettent **un accès facilité à un panel** (non exhaustif) **de retours d'expériences** sur un thème donné, tout en ayant pour objectif de proposer :

- **une description** rapide et hiérarchisée **des approches mises en place par les collectivités** en direction de différents publics : actions et outils de sensibilisation, actions de démonstration, actions de développement et formation.
- **la présentation synthétique d'une sélection de fiches "action-résultat"** choisies pour rendre compte de la diversité des actions réalisées dans les territoires ; un lien direct permet de consulter le document source, le site de la collectivité ayant réalisé l'action, ou d'autres informations ou contacts.

En fin de document, **une liste de ressources complémentaires et de fiches "opérations exemplaires"** permet d'approfondir l'information abordée dans la synthèse.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne navigation.

SOMMAIRE

1 . Enjeux des manifestations éco-responsables	4
2 . Cibles et objectifs des actions menées par les territoires.....	6
3 . Actions à destination des collectivités	7
3.1. Les actions de sensibilisation en amont des manifestations.....	7
3.2. Les actions de terrain.....	9
3.2.1. Exemples d'actions ciblées.....	9
3.2.2. Promotion de la vaisselle réutilisable.....	10
3.2.3. Les actions associées	13
4 . Formation des acteurs	14
5 . Conditions de la reproductibilité des actions	14
6 . Pour aller plus loin, l'ADEME vous propose	15
7 . Fiches « opérations exemplaires »	16

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

DMA : Déchets ménagers et assimilés (comprend les OMA + les apports en déchèterie).
ESAT : Établissement et services d'aide par le travail (ex CAT).
OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers collectés au porte à porte) (les assimilés sont des déchets non ménagers collectés en même temps que les ordures ménagères), y compris les collectes sélectives.
OMR : Ordures ménagères résiduelles (hors collecte séparée).
PPP : Plans et programmes locaux de prévention des déchets.
SERD : Semaine européenne de la réduction des déchets.



1. ENJEUX DES MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

Les collectivités accueillent sur leurs territoires toutes sortes de manifestations, organisées ou non par elles, ou avec leurs soutiens ou autorisations. Elles sont de diverses natures :

- Culturelles, depuis le petit évènement porté par une association locale jusqu'au festival international,
- Sportives, depuis la course locale aux compétitions de masse,
- Festives, comme par exemple les fêtes votives ou les carnivals qui peuvent s'étaler sur plusieurs jours,
- Ou tout autre évènement lié à des démonstrations, à une thématique (exemple : fêtes des vendanges), ou commercial (foires...), voire à des meetings politiques.

En termes de gestion des déchets, toutes ces manifestations posent des problèmes analogues, liés à la présence ponctuelle d'un grand nombre de personnes sur un lieu habituellement utilisé à d'autres fins. On note essentiellement des questions :

- De propreté : généralement de multiples déchets jonchent le sol à la fin des manifestations, malgré les poubelles supplémentaires généralement mises en place par les collectivités.
- De tri : les consignes de tri, en majeure partie suivies par les citoyens dans leur cadre habituel, sont souvent ignorées dans ce contexte. Cela concerne surtout les emballages de boissons, voire ceux de la restauration rapide (plastique, carton, papier gras), et le papier, quand des publications (tracts, programme, informations diverses) sont associées à la manifestation.
- De gaspillage : notamment au travers de l'emploi de vaisselle jetable (en premier lieu les gobelets en plastique liés à la buvette), voire les assiettes et

couverts non recyclables quand une restauration rapide est en place ; on peut également mentionner la nourriture non consommée.

Pour pallier ces situations qui mobilisent des moyens humains et financiers pour la remise en état des lieux, les collectivités mettent en place diverses actions. Les actions particulièrement ciblées sur la réduction des déchets sont plutôt qualifiées d'« évènements pauvres en déchets ». On les qualifie d'éco-responsables quand la démarche vise tous les enjeux environnementaux (eau, énergie, déchets, etc). Les mesures prises se situent à plusieurs niveaux :

- La sensibilisation des organisateurs de manifestations et la coordination avec eux pour définir et mettre en place les améliorations.
- Une mise à disposition suffisante et judicieuse de poubelles « résiduelles » mais aussi de tri, pour les recyclables mais aussi pour les déchets organiques si une solution de traitement existe.
- Des services visant la réduction des déchets : la mise à disposition (sous diverses modalités) de gobelets réutilisables s'étend rapidement, on trouve également de la vaisselle réutilisable ou compostable, en matériaux renouvelables.
- La sensibilisation et la connaissance par le public des actions mises en œuvre pendant l'évènement, afin que les solutions proposées soient effectivement utilisées.
- Une incitation financière peut également être un moyen additionnel efficace : redevance spéciale, réellement incitative, récupération d'une part des consignes de vaisselle réutilisable non restituée.

LES ACTIONS « MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES » EN CHIFFRES

Depuis 2010, plus de 400 territoires des plans et programmes de prévention des déchets (PPP) ont mené près de 4 500 actions de prévention des déchets, dont une vingtaine environ **d'actions répertoriées « événements pauvres en déchets »**.

Dans les faits, un certain nombre d'actions, comme la promotion et l'utilisation des gobelets réutilisables qui est en fort développement, peuvent être considérées comme de la sensibilisation des publics, et comme une action de réemploi. Elles constituent néanmoins un premier pas vers une réflexion plus aboutie et des événements réellement éco-responsables.

Le nombre d'actions déployant une démarche globale en amont des événements étant néanmoins assez faible, on peut qualifier la thématique d'émergente.



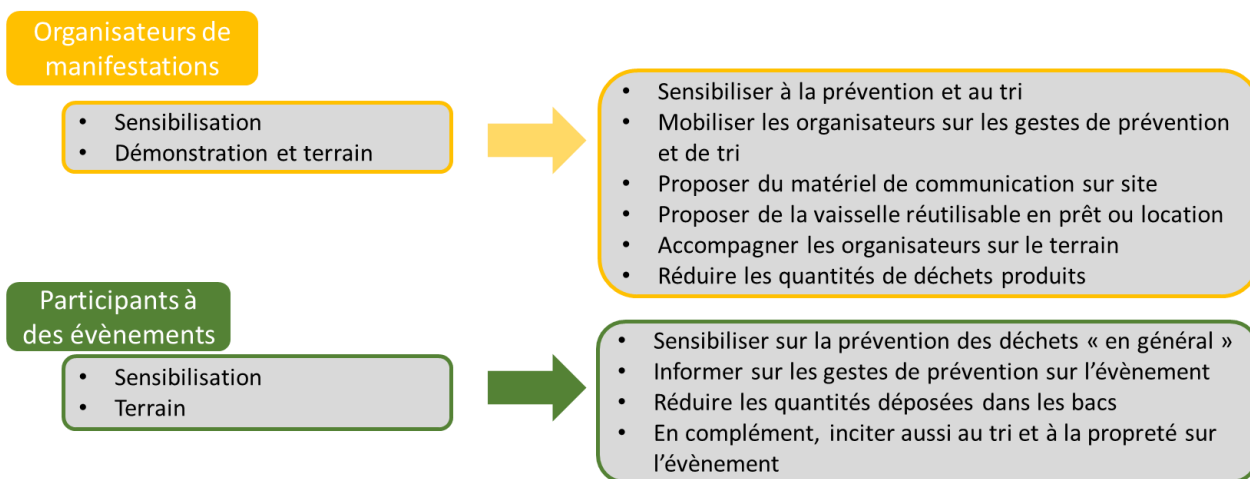
2. CIBLES ET OBJECTIFS DES ACTIONS MENÉES PAR LES TERRITOIRES

Les actions « manifestations éco-responsables » visent :

- **Les organisateurs de manifestations**, afin qu'ils mettent en place les moyens nécessaires à la prévention des déchets et à une meilleure gestion de ces derniers. Dans ce cas, **les actions se situent en amont des manifestations.**
- **Les intervenants dans les manifestations** (qui tiennent un stand par exemple) sont également sensibilisés en amont si leur activité lors de la manifestation génère des déchets.
- **Les publics participants à ces manifestations**, afin qu'ils modifient leurs habitudes et adoptent des gestes plus responsables. Dans ce cas, **les actions se déroulent en cours de manifestation.**

Dans les deux cas une évaluation peut être menée « post » opération.

Concrètement, à part pour la rédaction de guides, les actions comportent généralement les deux volets (une partie amont et une partie pendant), même si des différences notables existent dans l'importance, le temps et les moyens accordés aux deux cibles d'actions.



Les parties suivantes présentent les différents types d'actions, leurs résultats et les partenaires potentiels. Le site **OPTIGEDE®** recense de nombreuses actions sur l'éco-responsabilité dans la rubrique « partage d'expériences ».

3. ACTIONS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS

3.1. Les actions de sensibilisation en amont des manifestations

Le plus souvent les actions de sensibilisation ont un double public : d'abord les entités ou structures organisatrices d'événements, afin qu'elles prévoient en amont l'organisation de leur manifestation de façon éco-responsable; ensuite lors de la manifestation, les supports de communication et les gestes de tri et de prévention demandés visent à limiter la production des déchets mais aussi à sensibiliser le public sur ce thème.

Diffusion de guides

Des « guides » pour la mise en place de manifestations éco-responsables existent au niveau national. Des syndicats ou des départements ont cependant créés leurs propres guides avec deux objectifs :

- recenser les adresses locales utiles (par exemple location de gobelets réutilisables, achat de vaisselle jetable, prestataire de lavage de vaisselle, coordonnées des services déchets à contacter pour les bacs, sites de covoiturage...),
- mobiliser les acteurs concernés dans un groupe de travail chargé de valider le guide, afin de les impliquer dans la recherche de solutions et l'accompagnement futur des organisateurs.

CRÉATION D'UN GUIDE SUITE À UN ATELIER « ÉCO-MANIFESTATION »

Le **Conseil départemental de l'Ariège** a publié un « **Guide des éco-manifestations** » :

- Propositions et validation par un groupe de travail (collectivités, syndicat de traitement et de collecte, associations sportives et culturelles...),
- Large diffusion auprès des associations (1 500 exemplaires) et disponibilité sur internet,
- Relais impliqués, comme l'agence de développement touristique qui a mis en place une distinction « manifestation verte » ou le Parc naturel régional pour les manifestations organisées sur son territoire.

RÉDACTION D'UN GUIDE BASÉ SUR UN DIAGNOSTIC LOCAL

Le **SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine** (35) a également édité un « **Guide éco-festivité** » pour aider les organisateurs avant, pendant et après la manifestation à réduire leurs déchets. Il s'est appuyé sur une analyse locale concrète :

- Recensement des événements du territoire,
- Diagnostic déchet des manifestations,
- Inventaire des prestataires présents sur le territoire permettant de réduire les déchets,
- La diffusion du guide s'est traduite par une demande accrue de « bacs manifestations », consignes de tri, animations sur la prévention, renseignements.

Accompagnement des organisateurs

Le contact en amont avec les organisateurs est la règle pour toutes les actions, dès lors qu'elles ne sont pas mises en place par la collectivité elle-même. Il peut néanmoins être l'objet d'un investissement particulier, visant à former les bénévoles, communiquer « une feuille de route », voire mettre à disposition du personnel pendant la manifestation ou y intégrer des animations sur la prévention.

Le Syndicat Trifyl (81) a mis en place un « **accompagnement vers des manifestations éco-responsables** » portant à la fois sur la sensibilisation, la mise à disposition d'outils, et la recherche de partenariat avec des associations organisatrices :

- Sensibilisation du public : 26 manifestations ont servi de lieu d'échanges (3 500 personnes sensibilisées),
- 14 manifestations ont utilisé le service de prêt de gobelets (19 500 gobelets prêtés),
- 3 partenariats organisés avec des associations organisatrices,
- 3 réunions locales avec les collectivités et 73 associations,
- Rédaction d'un guide pour l'organisation de manifestations éco-responsables disponible en ligne sur le site de Trifyl.

Le Conseil départemental de Gironde a également mis en place un « **accompagnement pour des manifestations pauvres en déchets** » en contractualisant avec une **association prestataire**.

- Constat de la mauvaise qualité du tri, manque de moyens humains sur les manifestations,
- Accompagnement des organisateurs, création d'une boîte à outils personnalisable, présence sur site,
- 5 collectivités accompagnées, 7 manifestations,
- 35 000 personnes sensibilisées : organisateurs, bénévoles, grand public,
- Amélioration du tri : 45 % de déchets recyclés et valorisés.

Support de tri éco-conçus

La Syndicat Evolis (23) a ajouté une dimension originale à son action en s'adressant à une école de design pour réaliser des **supports de tri éco-conçus** :

- Proposition aux organisateurs d'un « kit manifestation » gratuit : gobelets réutilisables, affiches consignes, supports de tri éco-conçus,
- Plus de 50 supports créés, ces supports de tri, plus mobiles que les doubles bacs classiques, sont les plus demandés,
- Satisfaction des organisateurs.

Éco-conditionnalité du soutien aux manifestations

Ce moyen d'incitation est assez peu mis en place par les collectivités alors que la plupart des manifestations sollicitent des subventions ou des moyens techniques de la part des collectivités, et qu'un certain nombre d'entre elles ont mis en place des chartes d'engagement ou des distinctions (labels) pour les manifestations éco-responsables.

La Communauté de communes du Kreir Breizh qui soutient financièrement les manifestations sur son territoire a ajouté une clause d'éco-conditionnalité de la subvention pour son « **accompagnement des organisateurs de manifestations à la mise en œuvre d'événements pauvre en déchets** ».

- Intégration de la réduction des déchets dans la charte de soutien,
- Constitution d'un groupe de travail,
- Suivi quantitatif et qualitatif (qualité du tri) et retour d'expérience,
- Accompagnement entre 17 et 19 associations chaque année, sensibilisation des bénévoles,
- L'adoption d'au moins un geste de tri est passée de 53 % en année 1 à 100 % en année 3.

3.2. Les actions de terrain

Sur les manifestations d'envergure accueillant beaucoup de monde, le tri et la propreté sont la première préoccupation. Les actions de prévention mises en place renforcent l'action dans ce sens en limitant les déchets jetés sur le sol (vaisselle jetable, papiers gras) ou mal triés (canettes, bouteilles). Le constat fréquent est qu'il faut un accompagnement de terrain avec des bénévoles pour obtenir des résultats.

3.2.1. Exemples d'actions ciblées

Action de sensibilisation via une manifestation

L'action « **Organisation d'une manifestation écoresponsable** » par la **Communauté de communes du Chardon Lorrain** (54) s'est déroulée à l'occasion d'une journée regroupant diverses initiations sportives et culturelles, la découverte d'artisans locaux. La vaisselle était compostable, les gobelets réutilisables, le tri sélectif installé, un stand d'information avec agents et guides composteurs a été mis en place.

- Mobilisation de 190 bénévoles pour le transport et montage du matériel, la réalisation et distribution de repas, et le nettoyage,
- Déchets réduits à 2 bacs de 750 litres,
- Déchets organiques entièrement valorisés,
- Des associations vont reproduire certains gestes (acquisition de gobelets réutilisables par exemple) pour leurs propres événements.

Communication forte et conseil aux bonnes pratiques de tri sur les lieux de manifestation

Le **SYDEVOM Haute-Provence** (04) se mobilise pour la **promotion de la prévention dans les manifestations culturelles et sportives** en étant présent sur de nombreux événements.

- Communication et présence importante sur les sites (affiches, stand...),
- Personnel présent sur les lieux de tri permettant de limiter fortement les déchets résiduels,
- Vaisselle réutilisable et compostable,

- Sensibilisation en amont pour inciter les organisateurs à évoluer vers des manifestations éco-responsables, création d'une charte,
- Intégration d'épreuves en lien avec les déchets dans le barème final du « Grand Raid »,
- Obtention d'un prix « sport nature » pour un événement.

Exemple sur 2 manifestations d'envergure

La **Communauté de communes Millau Grand Causse** a mis en place **un invité surprise au mondial de pétanque 2013 : le gobelet réutilisable**.

- 20 000 participants, 60 000 spectateurs ;
57 000 gobelets commandés,
- Gobelets utilisés par les 4 associations sportives qui tenaient les buvettes,
- Amélioration nette du tri : 105 sacs jaunes de 100 litres récupérés,
- Les gobelets sont utilisés les années suivantes.

Constatant que le tri est dépendant de la présence de bénévoles sur le terrain, la même collectivité a amélioré son dispositif lors des « **Natural-games** » **2014 : un éco-événement bien accompagné**.

- Diagnostic, réunion ante-opération et plan d'action en 2013,
- Réutilisation des gobelets réutilisables d'une année sur l'autre,
- Amélioration de la communication et des consignes de tri,
- Augmentation du nombre de points tri,
- Sensibilisation de tous les acteurs de la restauration sur place, avec pour résultat un tri effectif (cartons, huiles de fritures, recyclables) non quantifié.



Exemple détaillé sur un semi-marathon

Le **SMTD « Valor Béarn »** (64) a développé **l'éco-exemplarité dans les manifestations** en s'appuyant sur la prestation d'une association qui accompagne les organisateurs et donne l'exemple détaillé du semi-marathon de Pau.

- 39 000 gobelets jetables évités en 2 ans, 50 kg d'oranges consommées dont les peaux ont été compostées, 2 500 litres de bouteilles plastiques triées, 3 000 litres de cartons collectés,
- 300 bénévoles formés,
- Continuité et amélioration de l'opération l'année suivante.

Les « activités sportives » générant la consommation de beaucoup d'eau sous forme de bouteilles jetables, la collectivité a complété son action sur les manifestations (sportives ou non) par une **promotion de l'eau du robinet et l'utilisation de gourdes auprès des jeunes publics sportifs**.

- Action menée par un groupe de jeune en service civique pendant 9 mois,
- Validation de la qualité de l'eau par une table ronde d'experts,
- Organisation d'un bar à eau,
- Plusieurs fédérations sportives contactées, 20 clubs rencontrés, 590 personnes sensibilisées,
- Distribution de gourdes lors d'un tournoi de volley.

3.2.2. Promotion de la vaisselle réutilisable

Il s'agit surtout de l'utilisation de gobelets réemployables : cette action s'est assez rapidement généralisée, et on retrouve l'emploi de gobelets réutilisables dans quasiment toutes les actions portant sur l'organisation de manifestations éco-responsables.

L'intérêt des gobelets est leur « double effet ».

- Leur mise en place permet de réduire deux types de déchets :

- Les gobelets jetables.
- Les emballages individuels de boissons pour toutes les boissons qui seront servies au verre plutôt qu'en canettes, bouteilles plastiques.
- Leur utilisation sensibilise et responsabilise le participant :
 - Le gobelet est un exemple de substitution du jetable par un produit durable qui séduit certains particuliers : des collectivités ont des demandes de prêt ou d'achat de gobelets émanant de personnes privées pour leur propres fêtes,
 - Il est parfois vecteur d'un message ou du logo de la collectivité, contribuant à la faire connaître (c'est surtout sensible pour les syndicats de traitement pas toujours bien connus des habitants),
 - La caution versée par l'utilisateur permet d'associer un coût au jetable.

La caution associée au prêt du gobelet est le modèle le plus répandu. Le système offre plusieurs avantages :

- Le regroupement des gobelets sur les lieux de distribution en fin d'évènement par le biais de la récupération de la caution en un point fixe,
- La dissuasion du vol ou sa compensation financière par la conservation de la caution, assurant la pérennité et le renouvellement du stock,
- Une petite recette éventuelle si la caution est supérieure au prix des gobelets.

Les modalités de promotion du gobelet réutilisable par les collectivités sont diverses :

Impulsion par le Département

Le **Conseil départemental de Côte d'Or** a souhaité impulser une dynamique autour des événements durables. Le gobelet réutilisable porteur d'un message **« Sois sympa, rapporte-moi » et la mise à disposition d'outils de promotion des gobelets lavables** en sont le vecteur. Devant la difficulté de travailler directement avec divers organisateurs, il s'est adressé aux EPCI porteuses de PLP pour servir de relais.

- Création du visuel, fabrication de 10 meubles adaptés pour les stands, et 10 banderoles de communication,
- 3 150 gobelets distribués à 3 EPCI,
- 1 100 gobelets en emprunt direct auprès du service environnement,
- En 1 an, 20 structures ont emprunté les gobelets: 8 publiques, 2 privées et 10 associatives,
- Entre 0 et 20 % de gobelets perdus par manifestation : décision de monétiser les pertes.

Prêt et lavage (avec signature d'une charte)

La question du lavage des gobelets se posant lors des manifestations, certaines collectivités proposent des solutions aux organisateurs.

PRÊT ET LAVAGE PAR LA COLLECTIVITÉ

Le **SIEOM Grisoile Verdun** (82) a mis en place un **service de prêt de gobelets réutilisables pour les éco-manifestations**, ouvert aux organisations signataires d'une charte, le prêt de gobelets est gratuit pour les adhérents (adhésion annuelle de 10 €), une prestation de lavage est proposée pour les organismes n'ayant pas la possibilité de laver eux-mêmes dans des conditions d'hygiène correctes.

- Achat de 5 000 gobelets, 4 caisses de transports, 1 machine à laver professionnelle, 2 bâches de communication, une affiches de consigne,
- 37 évènements couverts en 1 an, pour 22 associations et 15 340 gobelets prêtés ; les organisateurs s'engagent à demander une caution de 1 € par gobelet aux utilisateurs,
- 10 prestations de lavage (0,03 € facturé par gobelet),
- 19 % de perte de gobelets (0,40 € facturé par gobelet non restitué).

PRÊT DES Gobelets ET DE LA MACHINE À LAVER

Le **Sirtomad** (82) fait la **promotion des évènements pauvres en déchets par le prêt de gobelets lavables et d'une machine lave-verre**.

- Les organisateurs doivent adhérer à une charte qui leur permet d'être labellisé « éco-évènement » et qui comprend divers engagements : éco-communication, utilisation de produits éco-labellisés, réduction du jetable, compostage des déchets organiques,
- Partenariat avec un ESAT qui gère le prêt des 4 000 gobelets et d'une des 2 machines à laver. Le prêt de la machine permet de répondre aux besoins des manifestations « longue durée »,
- Le service est très apprécié et les demandes de prêt augmentent.

PRÊT DES Gobelets ET LAVAGE PAR UN ESAT

Le **Syndicat mixte du pays de Sarrebourg** a également mis en place une action de prêt de **gobelets réutilisables sur les manifestations**. La prestation de lavage est assurée par un ESAT qui dispose d'un service de restauration et est déjà équipé d'une machine professionnelle.

- En 1 an, 24 évènements emprunteurs, 18 562 gobelets empruntés, 10 161 lavés,
- 9 % de perte globale ; les gobelets non restitués sont facturés 1 €, le montant de la consigne,
- Conception d'une grille pour bloquer les gobelets dans la machine à laver de l'ESAT,
- Le montant récupéré permet de reconstituer le stock de gobelets et de payer la prestation de lavage,
- Activité pour l'ESAT et assurance d'un lavage correspondant aux normes d'hygiène.

Location de gobelets, service externalisé

La **Communauté d'agglomération du Pays de Lorient** a soutenu la **création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables**, pratique pour les petites associations qui n'ont pas de stock de gobelets en propre. 3 entités sont associées pour proposer ce service.

- Le festival inter-celtique (FIL) a mis à disposition d'un ESAT son stock de gobelets lavables,



- L'ESAT gère les locations et assure le lavage dans le respect des normes d'hygiène ; le service de lavage est aussi accessible aux organismes qui ont leurs propres gobelets,
- La collectivité finance l'investissement pour le lavage et assure la communication,
- 35 000 gobelets sont prêtés chaque année aux associations ; le dispositif a permis de diversifier l'activité de l'ESAT et de créer un 1/3 temps dans l'ESAT.

Subventionnement de l'achat de gobelets par les organisateurs

Le **SISTO** (49) a fait un choix pour la **réduction des déchets lors des manifestations : l'aide à l'acquisition de gobelets réutilisables**.

- Subvention de 50 % à l'achat de gobelets pour les utilisateurs,
- Pas de gestion à assurer pour le syndicat ; les associations reconstituent leurs stocks grâce à l'euro de caution non récupéré quand les gobelets ne sont pas remis,
- La subvention est accordée quand l'organisme organise plusieurs manifestations annuelles, pour les manifestations ponctuelles, le syndicat renvoie vers la location,
- Nouvelles demandes de nouveaux organisateurs chaque année.

Le **SYDEVOM Haute-Provence** (04) fait la **promotion de la vaisselle réutilisable** en achetant pour le compte des organisateurs des gobelets réutilisables et en leur cédant à 50 % du prix.

- Recherche du fabricant (qui recycle aussi les vieux gobelets), de gobelets en 20 et 33 cl.,
- Financement à 30 % par le Département et 20 % par le Sydevom,
- Les commandes se font en intégrant les demandes de logos des organisateurs,
- Opération sur les 5 ans du PLP, pour un total de 110 000 gobelets (30 000 €) et 1 000 carafes réutilisables (10 000 €),

- Le SYDEVOM a acquis également 600 gobelets disponibles en prêt gratuit,
- L'opération a contribué à faire connaître le SYDEVOM et ses autres actions en faveur de la réduction des déchets.

Sur le même principe, l'**USSGETOM** (33) a décidé de la **mise en place de gobelets réutilisables** afin de compléter le dispositif du Département de la Gironde qui prête les gobelets au-delà de 500 exemplaires. Les petites associations n'y avaient pas accès car leur demande était inférieure au seuil minimal.

- Acquisition d'un stock de 5 000 de 12 cl + 5 000 de 25/30 cl gobelets réutilisables,
- Mailing d'information à toutes les associations empruntant les kits de tri pour leurs manifestations,
- Revente aux associations à 50 % du prix.

Proposition d'un service de location et de lavage des gobelets

MISE EN PLACE D'OUTILS À DESTINATION DES ORGANISATEURS

Vannes Agglo Golfe de Morbihan (70) a décidé d'« **inciter les organisateurs d'événements culturels et sportifs à opter pour de la vaisselle réutilisable plutôt que jetable** » afin de sensibiliser le public et améliorer la « propreté » des manifestations.

- Année 2012 : achat d'un stock de gobelets lavables et sélection sur appel d'offre d'un prestataire pour la logistique et le lavage,
- Année 2013 : diffusion d'une plaquette d'information sur la gestion des déchets et mise en place de l'action,
- Continuité de l'action de 2013 à 2015.

Extension au reste de la vaisselle

Le **Sirtom de la Vallée de la Grosne** (71) a mis en place dès 2011 le **prêt de gobelets réutilisables pour les associations** assorti d'une prestation de lavage ; il a décidé de compléter son dispositif par le **prêt de barquettes de frites réutilisables** afin de réduire davantage les déchets.

- Test pour s'assurer de la capacité du prestataire de lavage à laver les barquettes,
- Achat de 300 barquettes destinées au prêt et de 300 gobelets supplémentaires « clipsables »,
- Comme pour les gobelets, une exposition sur la prévention des déchets est également prêtée aux organisateurs.

Au-delà des associations, prêt de vaisselle à des restaurateurs

Certaines grosses manifestations mettent en place de la restauration privée « professionnelle » sous forme de terrasse ou tentes temporaires. En lien avec la rotation rapide des clients et l'installation sommaire, la vaisselle y est le plus souvent jetable, et ce type d'acteurs peut également être une cible pour la réduction des déchets. L'action ci-dessous montre qu'il est essentiel de bien informer les utilisateurs pour récupérer effectivement la vaisselle.

Toulouse Métropole a réalisé une intéressante **expérimentation de la mise en place de vaisselle lavable dans le cadre d'un festival** :

- Festival accueillant plus de 100 000 personnes sur 5 jours,
- Mise à disposition de 5 000 assiettes réutilisables à des restaurateurs privés volontaires,
- 1/3 de perte des assiettes car les bacs de récupération n'étaient pas bien identifiés et les restaurateurs ne voulaient pas gérer de caisse de consigne.

3.2.3. Les actions associées

Il est pertinent d'associer certaines autres actions de sensibilisation sur la prévention à des éco-manifestations sportives ou culturelles, car elles y trouvent une place légitime et renforcent l'impact des messages de prévention, par exemple :

- Un disco-soupe peut compléter la buvette ou restauration rapide associée à un festival ou un rassemblement sportif.

Evolis 23 a associé **Disco soupe et éco-concert** :

- Plus de 200 kg de fruits et légumes détournés dans 5 grandes et moyennes surfaces,
- Une centaine de personnes sont venues déguster la soupe préparée par un chef étoilé,
- L'opération a mobilisé de nombreux partenariats, (centre culturel pour le concert, GMS, office de tourisme, chef cuisinier, recyclerie, association d'insertion) renforçant son impact.

- Une sensibilisation des enfants à la prévention peut être associée à un festival auquel ils ont participé.

Le **Sictom du Loire Béconnais et ses environs** a profité d'un festival pour mener une **sensibilisation et action « nettoyons la nature lors d'un festival culturel »** :

- 1 000 scolaires accueillis dans le cadre d'ateliers liés au festival,
- Nettoyage du site avec reconnaissance des déchets, sensibilisation sur leur durée de vie, temps de dégradation dans la nature, sensibilisation au tri et à la prévention.



4. FORMATION DES ACTEURS

Les quelques actions de formation indiquées dans les fiches précédemment proposées se font sous forme de réunions en amont de la manifestation ; elles portent sur la sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, puis à la planification et l'organisation de la manifestation pour réduire au maximum les déchets, assurer au mieux la propreté et le tri. Elles sont généralement dispensées par les collectivités à l'intention des associations et des

bénévoles. Dans quelques cas, l'accompagnement est confié à une association prestataire, qui se charge de cette étape. La coordination avec la collectivité responsable de la gestion des déchets reste obligatoire pour la mise à disposition temporaire de bacs et colonnes de tri, des panneaux de consignes de tri et le prêt de matériel.

5. CONDITIONS DE LA REPRODUCTIBILITÉ DES ACTIONS

Les actions sur les manifestations éco-responsables sont reproductibles dans toutes les collectivités ; on peut constater que ces opérations peuvent s'effectuer à un niveau communal, intercommunautaire, syndical ou même départemental. Cette implication est cependant très différente suivant les cas, et on peut schématiquement retenir 2 niveaux d'implication (avec des gradients possibles entre les deux) :

- **Un appui logistique et organisationnel** pour que la manifestation se déroule le mieux possible du point de vue de la propreté, du tri et de la réduction des déchets, en réponse à des demandes.
- **Une implication en amont**, « proactive », permettant de sensibiliser les acteurs, accompagner l'évènement pour qu'il soit éco-responsable, mais aussi pour qu'il soit lui-même vecteur de sensibilisation ; le public cible est alors aussi constitué par les participants à la manifestation, et la collectivité peut aussi « profiter » de l'évènement pour diffuser les messages concernant d'autres thèmes de la prévention.

Les coûts des actions présentés dans cette synthèse sont assez variables. On peut noter quelques exemples de coûts :

Le **Syndicat mixte de Pays de Sarrebourg** a fait un investissement initial de 1 810,46 € pour 5 000 gobelets, 2 compteuses et 12 caisses de transport. La prestation de lavage était de 0,04 €/pièce.

Le **Sydevom de Haute-Provence** a dépensé 30 000 € pour 110 000 gobelets et 10 000 € pour 1 000 carafes ré-employables.

Le **SIEEOM Grisolles Verdun** a acheté 2 000 € un lave-vaisselle professionnel et 135 € chaque bâche de sensibilisation.

Le **Département de la Gironde** a rémunéré 38 000 € un prestataire pour rencontrer et sensibiliser les collectivités, assurer une présence avec des salariés et des bénévoles sur les manifestations, mettre à disposition des kits de tri et des supports de communication, faire une évaluation de l'action (accompagnement de 5 collectivités et 7 manifestations).

Le temps passé est donc également très variable suivant l'ampleur de l'opération et du nombre d'évènements accompagnés. Par exemple :

- 25 jours par an pour le **SIEEOM Grisolles Verdun** pour l'accompagnement des collectivités (recensement, sensibilisation, création des supports de communication, évaluation...) et son service de prêt et lavage de gobelets réutilisables.

- 2 jours/an à la **Communauté de communes du Pays de Sarrebourg** qui a conventionné avec un ESAT qui gère le prêt de la vaisselle ré-employable.
- 40 jours par an mobilisés par le chargé de prévention pour la rédaction du guide édité par le **Conseil départemental de l'Ariège**.

6. POUR ALLER PLUS LOIN, L'ADEME VOUS PROPOSE

Au-delà des liens proposés précédemment, de nombreuses ressources existent pour aider chacun des acteurs à agir :

- **Le site de l' ADEME** – Cible collectivités – Agir au travers de multiples actions de prévention.
- **Le site OPTIGEDE®**
Déchets : des outils et des exemples pour agir.
Il réunit d'autres fiches action-résultat sur le thème des manifestations éco-responsables.
- L'ADEME a également produit des **fiches sur l'organisation des éco-manifestations**.
- Le site de la campagne nationale « Ça suffit le gâchis ».

Les ressources de partenaires de l'ADEME

- Le site de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD),
- Le **collectif pour des événements éco-responsables** propose un outil d'évaluation.



7. FICHES « OPÉRATIONS EXEMPLAIRES »

Les fiches opérations exemplaires sont disponibles sur le site [OPTIGEDE®](http://OPTIGEDE.fr).

TITRE DE L'ACTION	COLLECTIVITÉ	RÉGION
Création d'un service de location lavage de gobelets réutilisables	Communauté d'agglomération du Pays de Lorient	Bretagne
Promotion de la prévention dans les manifestations culturelles et sportives	SYDEVOM Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Accompagnement des organisateurs à la mise en œuvre d'événements pauvres en déchets	Kreir Breizh	Bretagne
Service de prêt de gobelets réutilisables pour les éco-manifestations	Sieeom Grisolles-Verdun	Occitanie
Promotion de la vaisselle réutilisable	SYDEVOM Haute-Provence	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Organisation d'une manifestation éco-responsable	Communauté de communes du Chardon Lorrain	Grand Est

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES

Depuis 2009, des collectivités soutenues par l'ADEME se sont engagées dans des plans et programmes locaux de prévention des déchets (PPP) et partagent leurs retours d'expérience au sein du réseau A3P.

Les animateurs de ces PPP contribuent activement à la rédaction des fiches « action-résultat » consultables sur le site OPTIGEDE® permettant ainsi de capitaliser l'expérience des territoires.

Cette synthèse thématique permet un accès facilité à un panel (non exhaustif) de retours d'expérience en proposant :

- une description des approches mises en place par les collectivités,
- la présentation d'une sélection de fiches "action-résultat" rendant compte de la diversité des actions menées sur les territoires ainsi que des ressources complémentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez d'autres synthèses thématiques concernant la prévention des déchets

www.optigede.ademe.fr

Informez-vous sur :

- la prévention des déchets
www.ademe.fr/expertises/dechets
- www.ademe.fr/collectivites-secteur-public
- www.ademe.fr/mediatheque

Consultez le site de la campagne nationale de communication “Ça suffit le gâchis”

#ÇA
SUFFIT
LE
GÂCHIS



www.ademe.fr



010177

ISBN 979-10-297-0773-5
9 791029 707735